

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
Séance du 10 décembre 2012

---

Le 10 décembre 2012, à 19h, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence de Marie Louise MOUNIER, Maire.

Etaient présents : Marie Louise MOUNIER, Marie-José CARLAC, Christine LE DUIGOU Alain PERRON, Daniel JAMET, Sylvain ANQUETIL, Nathalie BOULBEN, Denis DROUAL, Joseph HERPE, Gildas LE MASNE DE CHERMONT, Denis LUQUOT, Géa MEESTERBERENDS, Eliane NAON, Catherine PRAT.

Secrétaire de séance : Gildas LE MASNE DE CHERMONT.

Le compte-rendu de la séance du 12 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

### **COMPTE-RENDU DES REUNIONS ET TRAVAUX**

Centre de secours : les cinq premières pierres ont été posées le 8 décembre dernier. Les travaux devraient commencer dès le début du mois de janvier 2013. L'inauguration est envisagée le 4 décembre 2013, le jour de la Sainte Barbe. Cette construction est un gros investissement. Après subvention, 70% restent à la charge des 5 communes, soit plus de 800 000 €. La part de la commune est de 13,38%. Un premier acompte de 9 450 doit être versé avant la fin de l'année.

Travaux sur les routes communales : en raison de la pluie, le point à temps avec Guisriff n'a pu être effectué cette année. Les petits travaux routiers seront donc réalisés avec de l'enrobé à froid.

### **RAPPORT DE LA CLECT**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), s'est réunie le 20 novembre 2012 à Gourin. Il n'y a pas eu de changement. L'attribution s'élève à 89 938 €, déduction faite des 271 € (apport de l'office de tourisme) et de 461 € (apport de l'ALSH).

### **AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR LE BP 2013**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à engager, mandater ou liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2012, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2013, soit pour les montants suivants :

|                   |          |
|-------------------|----------|
| Au chapitre 204 : | 10 260 € |
| Au chapitre 21 :  | 13 948 € |
| Au chapitre 23 :  | 47 177 € |

### **TARIFS 2013**

Quelques aménagements ont été proposés pour les tarifs de la salle municipale. Par ailleurs, il est précisé que ceux qui utilisent la cuisine doivent la rendre entièrement nettoyée, en allant dans les moindres recoins, et en nettoyant tous les éléments.

Pour l'école, les tarifs de cantine seront de 2,50 € pour un repas enfant, et de 4,10 € pour un repas adulte. Le coût de la garderie du soir sera de 1,20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a fixé les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **PRIME DE FIN D'ANNEE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Suite à la proposition de Madame le Maire, la prime de fin d'année du personnel communal s'élèvera à 473 €.

### **SERVICE TIPI POUR LE PAIEMENT EN LIGNE DES TITRES**

Madame le Maire présente le service TIPI que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) propose de mettre en place. Il s'agit d'un service de paiement des titres ou des factures en ligne, sur Internet. Ce service facilite la vie des usagers : accessibilité 24h/24 et 7j/7, facilité d'utilisation, sécurité des transactions sur Internet par la norme de cryptage SSL. Il sera mis en place pour l'assainissement, avec l'accès sur un site mis à disposition par la DGFIP. Un accord de principe est donné par le Conseil Municipal, qui autorise Madame le Maire à signer la convention avec la DGFIP.

### **DECISION MODIFICATIVE POUR TRAVAUX EN REGIE**

Cet été, les agents de la commune ont réalisé les travaux de construction de la réserve sèche de la cantine de l'école. Les charges de personnel ainsi que les dépenses réalisées pour l'acquisition de matériaux de cette

opération rentrent dans la définition des travaux en régie : il s'agit de restituer à la section de fonctionnement en recettes le montant des charges que la commune a supportées au cours de l'année et ayant le caractère de dépenses de travaux d'investissement. Ces travaux accroissent le patrimoine de la commune et sont éligibles au FCTVA. Ce sont donc 5302,43 € qui seront transférés en dépenses d'investissement (2 591,15 € de fournitures et 2 711,28 € de salaires et charges des agents pour 156h de travail).

Une décision modificative est nécessaire car aucun crédit n'a été prévu sur la ligne 2313 chapitre 040 (dépense d'investissement) ni sur la ligne 722 chapitre 042 (recette de fonctionnement) :

En fonctionnement : crédits supplémentaires au budget en recettes et en dépenses :

En recettes au 722 / 042 (travaux en régie) : + 5 302,43 €

En dépenses (pour équilibrer) au D 61522 / 011 (entretien de bâtiments) : + 5 302,43 €

En investissement : mouvement de crédits (en dépenses) :

Du 2118 / 21 (acquisition de terrain) : - 5 302,43 €

Au 2313 / 040 (immobilisation en cours) : + 5302,43 €

### **BUDGET BOULANGERIE : DEMANDE D'EMPRUNT SUITE A LA RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC L'UES MENHIR POUR L'APPARTEMENT**

Il est nécessaire de contracter un emprunt pour rembourser l'UES Menhir suite à la résiliation du bail emphytéotique concernant l'appartement au-dessus de la boulangerie. Le montant à rembourser est de 80 938,15 €. Après différentes propositions, c'est l'offre du Crédit Agricole du Morbihan qui est retenue, pour une durée de 26 ans avec un taux fixe de 4,25%.

### **INFORMATION SUR LA CONSULTATION DES QUESTIONS IMPORTANTES POUR LA REVISION DU SDAGE**

Du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013, le comité de bassin a lancé une consultation sur les questions à traiter pour atteindre le bon état des eaux. L'information est donnée à chaque conseiller municipal qui pourra répondre au questionnaire en ligne sur le site [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr).

### **ATTRIBUTION D'INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Suite au changement de receveur municipal en janvier dernier, il est nécessaire de délibérer afin de lui attribuer nominativement l'indemnité de conseil. Il est donc décidé d'attribuer à Monsieur Didier LAURENT, receveur municipal, l'indemnité de conseil à hauteur de 100%. Elle s'élève en 2012 à 416,14 €.

### **DECISION MODIFICATIVE POUR BUDGET LOTISSEMENT**

En vue de la clôture du budget lotissement, il est nécessaire de prévoir une décision modificative pour pouvoir effectuer le versement sur le budget communal :

En fonctionnement : mouvement de crédits (en dépenses) :

Du 605/ 011 (achat de matériels) : - 8 267,80 €

Au 6522 / 65 (reversement budgets annexe au budget principal) : + 8 267,80 €

### **TI'BUS 2013 -2015 : REFACTURATION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le service Ti'Bus a été amélioré car il permet désormais un retour au Faouët soit en fin de matinée, soit en fin d'après-midi. Le coût sera plus important, mais ce service, bien utilisé sur la commune, doit être maintenu.

Le Conseil Municipal délibère favorablement afin d'autoriser la refacturation qui sera faite par la Communauté de Communes pour les années 2013, 2014 et 2015.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Une animation CCPRM aura lieu le 13 décembre 2012 de 14h à 17h, à la découverte du site Natura 2000 dans la forêt de Lescréant. Rendez-vous est donné à 14h place de l'église.

Le pays COB propose un voyage d'étude sur la méthanisation en Suède. Il reste des places. Se renseigner auprès du pays COB.

Le site Internet de la Commune est sur la bonne voie et devrait être opérationnel au début de l'année 2013.

Opération breizh bocage : dans le cycle 3 lancé par la Communauté de Communes, la commune de Lanvégen est concernée, pour le remaillage du bocage et les plantations. La date limite pour déposer un

dossier auprès de la CCPRM est le 18 janvier 2013. Les projets sont financés à 100% par Breizh Bocage et la CCPRM.

Ecole numérique rurale (ENR): nous n'avons plus de contrat avec Périphélie car selon le cahier des charges de l'ENR, la maintenance sur site était prévue pendant 3 ans après l'installation. Considérant que le tableau numérique est garanti 5 ans constructeur, il est souhaitable de maintenir un contrat avec Périphélie pour ce qui est de l'ENR (1 331 € pour 4 passages préventifs sur l'année et 2 passages curatifs) et de continuer la maintenance avec Lionel Rauch pour le reste du parc informatique de l'école, avec en prévision le changement de 4 ordinateurs d'occasion (à 50€) pour les petites classes.

Profession Sport 56 : une animation hockey et athlétisme est prévue le 4 janvier prochain pour les enfants de 7 à 11 ans de la commune, au stade. L'adhésion à Profession Sport 56 pour l'année est de 50 €. Une participation de 3 € par enfant sera demandée aux familles. 6,50 € par enfant seront pris en charge par la Commune. Cette animation sera limitée à 15 places, en cas de repli dans la salle de sport si mauvais temps.

Un triathlon / duathlon sera organisé à Priziac le 12 mai 2013, avec passage sur notre commune, en vélo. Une demande d'autorisation de passage a été faite, ainsi qu'une demande de signaleurs pour les carrefours concernés.

Kreiz Breizh Elites : André PERRON était présent à l'assemblée générale qui s'est tenue le 30 novembre dernier. La course est un gros succès populaire. Elle passera sur la commune en 2013 le samedi 27 juillet, ainsi que le dimanche 28 juillet après-midi.

Monsieur André PERRON annonce officiellement qu'il ne sera plus correspondant local à Ouest France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Il remercie le conseil municipal de lui avoir donné sa confiance et est remercié à son tour. Les informations de la commune devront être transmises désormais via le site d'infos locales.

Opération « Un chemin, une école » : une convention entre le comité départemental de la randonnée pédestre, l'école et la mairie sera signée le 14 janvier en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.